

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 5 juin 2015**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Rolland ANGOTTI**

**N° 43**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 16/06/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015  
(accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations de solidarité internationale et droits de l'homme**

-----

**Les demandes de subvention des associations de solidarité internationale et droits de l'homme pour un montant de 10 000 € sont soumises à l'avis de la commission des solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, monsieur Matthieu STERVINOU ne prenant pas part aux délibérations en ce qui concerne le CICODES, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

**Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations droits de l'homme et de solidarité**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>CICODES (Centre d'Information Cornouaillais pour un Développement Solidaire)</b> Subvention de fonctionnement	5 000 €
<b>FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales)</b> Aide exceptionnelle au Népal	5 000 €

Le maire,

Ludovic JOLIVET